

PARTENARIAT → Pourquoi les vigneron enherbent-ils leurs vignes ?

Les viticulteurs du bassin versant, sensibilisés aux problèmes d'érosion des sols et de pollution des eaux par les pesticides, travaillent à l'amélioration de leurs pratiques dans le cadre de l'opération "Qualité des eaux en beaujolais viticole" à laquelle est associée le Contrat de Rivière. Entre autres actions conduites, l'enherbement des vignes.

Ces dernières années, l'enherbement des vignes a pris de plus en plus d'essor dans le Beaujolais viticole. Planter de l'herbe entre les rangs de vigne dans les parcelles ou la laisser pousser naturellement présente de nombreux avantages.

POUR LES VITICULTEURS, L'ENHERBEMENT:

- réduit les risques d'érosion en améliorant la structure du sol ;
- facilite le passage des engins agricoles ;
- aide à lutter contre l'apparition de certaines moisissures dans le raisin ;

- améliore la constitution des vins, sur certains sols et permet d'utiliser moins d'herbicides puisque seul le dessous des ceps est désherbé.

ET POUR NOUS TOUS:

- la biodiversité se développe par la création d'habitats pour les insectes ou les oiseaux ;
- la qualité des cours d'eau est sauvegardée grâce à la dégradation des produits de traitement en amont, par le sol enherbé.

L'implantation et l'entretien de l'herbe demande un travail important de la part des viti-

culteurs : il faut tondre deux à trois fois par an et s'équiper du matériel adéquat. Malheureusement, certaines parcelles ne peuvent techniquement pas être enherbées : trop pentues ou plantées de rangs trop serrés ■



Le bulletin d'information du Contrat de Rivière • Janvier 2008

n°2

> Il est paru

Le livret - guide "Les poissons de l'Azergues et leurs pêches" vient de paraître. Il est disponible sur demande en nous adressant une enveloppe à votre nom et adresse timbrée à 50 g.



> En préparation

Un second livret - guide pour découvrir la faune, la flore et les milieux naturels des bords de l'Azergues.

PÉDAGOGIE À L'ENVIRONNEMENT

→ Les enfants à la découverte de leur rivière



Pour la première fois en 2007, le Contrat de Rivière a proposé aux écoles primaires du bassin versant des animations pédagogiques. Cette action, sera reconduite chaque année scolaire jusqu'à fin 2009. Elle a pour objectif de sensibiliser les générations futures à la préservation de leur environnement et plus particulièrement de leurs cours d'eau. Les différents thèmes abordés sont la faune aquatique, le voyage de l'eau, la vie du cours d'eau, la ripisylve et sa faune, la faune des milieux humides et l'homme et la rivière. La conduite de ces animations a été confiée à des associations partenaires compétentes dans ces domaines : la Fédération de Pêche du Rhône, la Fédération des Chasseurs du Rhône, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et le Centre Ornithologique Rhône-Alpes

(CORA). L'activité se déroule en deux demi-journées. La première séance, en classe, permet aux élèves de découvrir des notions théoriques qui sont ensuite mises en pratique, au bord de l'eau lors de la seconde séance. Au total en 2007, 28 classes (soit 653 enfants) auront bénéficié de ces animations ■



Nouveau l'Azergues en ligne

Partez à la découverte de l'Azergues, suivez au fil des saisons la vie de la rivière et retrouvez chaque mois l'actualité du Contrat de Rivière sur le site internet du Pays Beaujolais : www.pays-beaujolais.com dans les Infos pratiques, rubrique « les Acteurs du Pays »

Rhône-Alpes



Publication du Syndicat du Contrat de Rivière Azergues : Mairie - 69480 Ambérieux d'Azergues - Tél. 04 74 67 06 19 - Fax 04 74 67 29 53 • Directeur de la publication : Alain PERSIN • Comité de rédaction : P. GADIOLET, P. MAREY • Conception, rédaction et réalisation : l'exprimeur 04 74 45 23 57 • Tirage : 17 000 exemplaires • Crédit photo : Contrat de Rivière.

Edito

Mr Bruno Charvet
Président du Comité de Rivière



Mr Alain Persin
Président du S.M.R.P.C.A.



Le Contrat de Rivière étant parvenu à mi-parcours, il nous semble pertinent de dresser un bilan des 3 premières années écoulées. Après un démarrage retardé par les suites à donner à la crue de décembre 2003, le Contrat de Rivière a désormais trouvé son rythme.

La mise en œuvre du volet A (amélioration de la qualité des eaux) est satisfaisante grâce aux collectivités maîtres d'ouvrages qui tiennent leurs engagements et consentent de gros efforts financiers pour combler le retard pris en matière d'assainissement des eaux usées domestiques. Saluons en particulier l'action de la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues (C.C.H.V.A.) et du Syndicat d'Assainissement du Val d'Azergues (S.A.V.A.) qui conduisent d'importants chantiers d'assainissement.

Le bilan du volet B (restauration des milieux aquatiques) est en revanche plus mitigé. Les raisons en sont multiples ; parmi elles on peut invoquer :

- le durcissement de la réglementation relative aux travaux en rivière ;
- la lourdeur des démarches administratives et des procédures de marchés publics ;
- la baisse constante des aides publiques associée à une sélectivité accrue des partenaires financiers ;
- les restrictions budgétaires qui s'imposent aux maîtres d'ouvrages ;
- les contraintes foncières ;
- les aléas climatiques et hydrologiques ;
- la complexité technique des opérations.

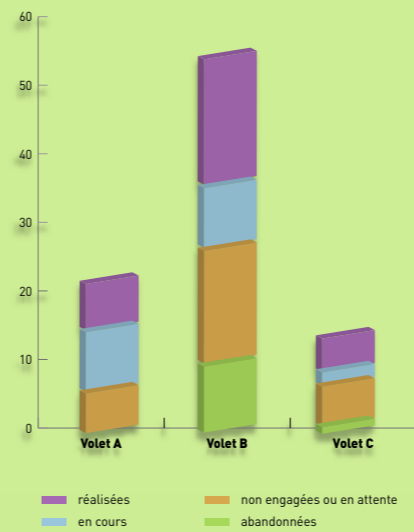
Les travaux de réparation post-crue réalisés en 2004 ont en outre consommé une part des fonds réservés par les collectivités aux opérations du Contrat de Rivière.

Malgré ces nombreuses difficultés la détermination reste entière et le programme d'actions se réalise lentement mais sûrement. Déjà, des changements sont perceptibles, en particulier grâce à l'action irremplaçable des brigades de rivière.

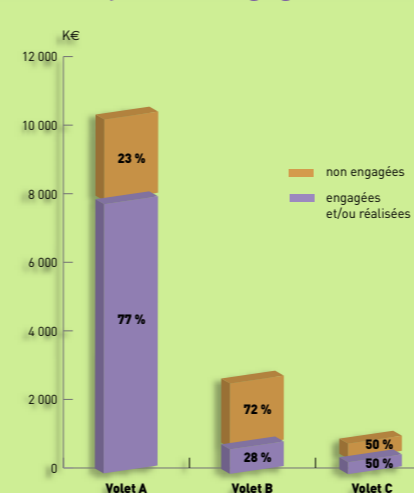
Concluons ce rapide tour d'horizon avec le volet C (gestion et communication). Ce printemps a vu le lancement des animations pédagogiques tant attendues par les écoles de la vallée. Le livret - guide des poissons de l'Azergues est enfin paru, ainsi que deux nouvelles fiches techniques (travaux en rivière et renouée du Japon). Citons pour finir, la mise en ligne sur Internet des informations relatives à l'actualité du contrat et à la vie de votre rivière.

Les choses avancent, continuons !

> Avancée du Contrat de Rivière (en nombre d'actions)



> Avancée du Contrat de Rivière (en dépenses engagées)





→ Trois équipes pour plus d'efficacité

Dans le souci d'en renforcer l'efficacité et la souplesse d'action, les deux Brigades de rivière à l'œuvre sur l'Azergues ont été scindées en 3 équipes de 5 agents en contrat d'insertion, encadrées chacune par un chef d'équipe professionnel ; Bastien VELLA pour la Brigade n°31 (Haute Azergues), Olivier BRET pour la Brigade n°49 (Moyenne Azergues) et Bernard BASSET pour la Brigade n°7 (Basse Azergues).

Cette nouvelle organisation permet d'accroître le nombre de chantiers conduits en simultané, d'augmenter la réactivité en cas d'imprévu et de mieux adapter les moyens à l'ampleur des travaux à réaliser.

Nous remercions ici le Département du Rhône et l'association Rhône Insertion Environnement (R.I.E.) qui nous ont suivi et accompagné dans cette évolution.

le chef d'équipe principal



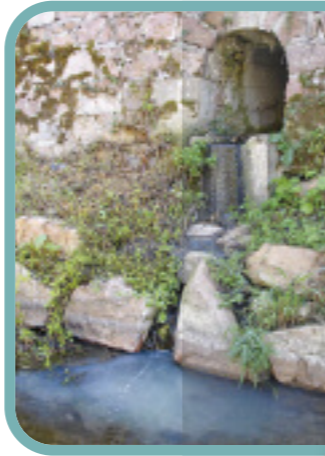
Chef de la brigade "basse Azergues" depuis une dizaine d'années, Frédéric GALLO occupe désormais la responsabilité de chef d'équipe principal.

Son rôle est de coordonner les interventions des trois équipes et de leur assurer également un appui technique et logistique (approvisionnement en matériels et fournitures). Il apporte enfin aux jeunes chefs d'équipes son expérience pour l'exécution des travaux les plus délicats.



→ L'Azergues

A question simple, réponse complexe. La qualité d'un cours d'eau s'évalue en effet au regard de son aptitude à permettre à la fois le plein épanouissement de la vie aquatique et la satisfaction des divers usages de l'eau.



DANS CES CONDITIONS, COMMENT DÉTERMINE-T-ON LA QUALITÉ D'UN COURS D'EAU ?

A la fois par la mesure in situ et en laboratoire d'un nombre limité de paramètres physico-chimiques de l'eau et par l'analyse des peuplements d'invertébrés aquatiques*.

Le Conseil Général du Rhône assure ainsi un suivi régulier de la qualité des cours d'eau du département, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée. La dernière campagne d'analyses menée sur l'Azergues date de 2004.

> **AZERGUES** : la qualité générale de son eau est bonne sur les trois quart amont de son cours, mais non optimale car affectée dès les sources et tout au long de son parcours par des rejets non ou insuffisamment épurés. Une dégradation de la qualité intervient à partir de la confluence avec la Brévenne. Le cumul des rejets au fil de l'eau conjugué à l'affaiblissement progressif du pouvoir auto-épuratoire** de la rivière dû à la détérioration du milieu entraîne ensuite un nouveau déclin de sa qualité sur son parcours aval.

> **SOANAN** : sa qualité est dégradée en partie centrale par des rejets de villages mais de bonnes facultés d'auto-épuration lui permettent toutefois de récupérer une bonne qualité d'eau au niveau de sa confluence avec l'Azergues.

est - elle de bonne qualité ?



> **LES PETITS RUISSEAUX AFFLUENTS** : ils sont des milieux biologiquement riches extrêmement sensibles aux pollutions du fait de leurs très faibles capacités de dilution. On constate ainsi une dégradation de leur qualité de l'amont vers l'aval du bassin, à mesure que les pressions polluantes augmentent.

> **LES PRINCIPALES POLLUTIONS** : les pollutions azotées et phosphorées d'origine domestique sont les principaux facteurs d'altération de la qualité des eaux. L'Azergues et ses affluents sont également affectés par diverses pollutions toxiques (métaux et pesticides) insidieuses car invisibles, contrairement aux effluents des teintureries qui colorent les eaux en brun rouge donnant une mauvaise image de la qualité de l'Azergues.

Bien que présente partout, la vie aquatique est perturbée dans son développement, voire compromise dans les cours d'eau les plus pollués. Il en va de même des usages possibles de l'eau qui se restreignent à mesure que la qualité se dégrade.

> **VERS UNE AMÉLIORATION...** : globalement, on observe une timide tendance à l'amélioration de la qualité vis-à-vis des macro polluants (azote et phosphore). La mise aux normes des industries et les efforts consentis par les collectivités en matière d'assainissement des eaux usées domestiques semblent ainsi porter leurs fruits.

Un important chantier reste toutefois à engager dans les années à venir pour lutter contre les pollutions toxiques : métaux lourds et pesticides mais aussi l'ensemble des substances chimiques actuellement non mesurées mais potentiellement présentes (hydrocarbures, hormones, produits pharmaceutiques, solvants chlorés,...).

Rappelons ici qu'une directive européenne assigne aux cours d'eau de chacun des états membres l'atteinte en 2015, voire au plus tard en 2021, d'un objectif de bon état biologique et chimique (classe verte). Parallèlement à la reconquête de la qualité des eaux, le défi de la non dégradation des cours d'eau de bonne qualité est aussi à relever dans les années qui viennent dans un contexte d'urbanisation croissante du bassin versant.

* crustacés, insectes, mollusques, vers...
** processus naturel d'épuration des eaux polluées

→ Haro sur la renouée

Plante exotique originaire d'Asie, la renouée du Japon a été introduite en Europe comme plante ornementale. Son caractère envahissant menace les équilibres écologiques de nos rivières, dégrade nos paysages et facilite l'érosion des berges.

Omniprésente sur le cours aval de l'Azergues, on en trouve désormais un peu partout dans le bassin versant. De petits bouts de rhizomes contenus dans des remblais suffisent en effet à donner naissance à de nouveaux massifs qui sont à leur tour autant de sources de dissémination de la plante. S'il paraît illusoire de l'éradiquer, il est toutefois possible d'en contrôler la propagation. Depuis plusieurs années, le Contrat de Rivière a ainsi engagé une stratégie de "lutte contre l'envahisseur" alliant prévention et intervention.

PRÉVENTION : elle est l'affaire de tous, elle vise à ne pas introduire, disperser ou laisser se développer cette plante.
LUTTE : elle consiste à faucher la renouée de façon répétée (4 à 5 fois par an) et à replanter à la place des arbres et arbustes capables au bout de quelques années de la concurrencer.



> Remarque : l'utilisation de désherbants chimiques est à proscrire en raison de sa relative inefficacité et des risques induits de pollution des milieux aquatiques.

POUR EN SAVOIR + se reporter à la page technique des rivières du Beaujolais "Une plante envahissante : la renouée du Japon" téléchargeable sur Internet ou disponible sur demande en nous adressant une enveloppe à votre nom et adresse timbrée à 20 g.

